



# Règlement

## **1. Année scolaire**

L'année scolaire se subdivise en 2 semestres de 17 semaines (Cf. calendrier de l'année en cours).

## **2. Inscription**

L'inscription est possible sur demande au secrétariat. Elle sera acceptée une fois le bulletin d'adhésion rempli et retourné. L'inscription reste valable tant qu'aucune démission n'est formulée par écrit. En cas de départ d'un professeur, l'élève reste inscrit auprès de l'école, qui trouvera un remplaçant pour l'élève.

## **3. Démission**

La démission en cours de semestre n'est pas possible. La démission pour la fin d'un semestre doit être présentée par écrit à Musique Club, Place des Alpes 22 à 1630 Bulle, un mois avant l'échéance du semestre. L'élève qui n'a pas présenté sa démission dans les temps reste inscrit pour le semestre suivant.

## **4. Taxe de cours**

Les taxes semestrielles sont payables en deux fois, sur demande. Les cas suivants ne peuvent pas faire l'objet de remboursement, ni de cessation d'exigibilité : Exclusion après mesures disciplinaires, démission en cours de semestre, absences aux cours.

## **5. Absences**

Les cours manqués par l'élève ne seront ni remboursés, ni remplacés. En cas d'empêchement prolongé, dûment motivé, la Direction peut consentir à une réduction de la taxe de cours. Pour les jours fériés, les cours n'ont pas lieu et ne sont pas remplacés.

## **6. Inscription en cours de semestre**

Les élèves désirant s'inscrire en cours de semestre seront intégrés dans les heures encore disponibles. La taxe de cours sera alors fractionnée en fonction des leçons restantes pour le semestre. L'inscription en cours de semestre est soumise à la même réglementation.

### **Administration :**

Les Ecoles Musique Club  
Place des Alpes 22 - 1630 BULLE  
Tél. : 026 / 912 09 19